
Présidence : Roumanie**841^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM**

1. Date : mercredi 18 janvier 2017

Ouverture : 10 h 05

Clôture : 12 h 45

2. Président : Ambassadeur C. Istrate
M. D. Șerban

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATION LIMINAIRE PRONONCÉE PAR
S. E. M. GEORGE CIAMBA, SECRÉTAIRE D'ÉTAT
AU MINISTÈRE ROUMAIN DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

Président, Secrétaire d'État au Ministère roumain des affaires étrangères (annexe 1), Autriche (FSC.DEL/4/17 OSCE+), Suisse (FSC.DEL/6/17 OSCE+), Malte-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/1/17), Turquie, Moldavie (FSC.DEL/7/17 OSCE+), Portugal, Canada, États-Unis d'Amérique, Azerbaïdjan, Arménie, Biélorussie (FSC.DEL/5/17 OSCE+), Fédération de Russie, Coordonnateur du FCS pour le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité (Monténégro)

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Situation en Ukraine et dans son voisinage : Ukraine (annexe 2) (FSC.DEL/3/17), Malte-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de

stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/2/17/Rev.1), Canada, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie (annexe 3)

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Contributions financières au Programme de démilitarisation du Monténégro (MONDEM) et au programme-cadre pour le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité* : République tchèque, Monténégro
- b) *Questions de protocole* : Allemagne, Président

4. Prochaine séance :

Mercredi 25 janvier 2017 à 10 heures, Neuer Saal



841^e séance plénière

Journal n° 847 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA ROUMANIE

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur de vous accueillir à la première séance du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) présidée par la Roumanie.

Tout d'abord, je tiens à remercier le Portugal des efforts qu'il a déployés pour faire avancer les travaux lors de la dernière session du FCS de 2016 et surtout pour faciliter l'adoption, lors du récent Conseil ministériel de Hambourg, de la Déclaration sur les projets d'assistance de l'OSCE dans le domaine des armes légères et de petit calibre et des stocks de munitions conventionnelles et de la Déclaration sur le vingtième anniversaire du cadre de l'OSCE pour la maîtrise des armements (déclaration « De Lisbonne à Hambourg »). Ce consensus vaut approbation générale de nos aspirations communes en matière de dialogue et de coopération et revêt d'autant plus d'importance que la situation concernant la sécurité dans l'espace de l'OSCE a fortement influencé les travaux du Forum ces dernières années. Je souhaite également la bienvenue à la Fédération de Russie en tant que nouveau membre de la Troïka du FCS.

La dernière fois que la Roumanie a présidé le FCS, en 2001, elle assumait aussi la Présidence en exercice de l'OSCE. Les mots clés de cette présidence étaient alors « pragmatisme » et « efficacité ». Ces deux mots clés restent valables pour l'actuelle présidence roumaine du FCS.

Mesdames et Messieurs,

La situation globale en matière de sécurité en Europe reste fragile et préoccupante. La communauté de l'OSCE s'efforce de trouver la meilleure façon de faire face à plusieurs problèmes sécuritaires qui se posent en Europe, notamment les déplacements massifs de migrants et de réfugiés ; l'augmentation de l'activité terroriste en Europe liée à la montée de Daech et de la radicalisation ; les risques de conflit résultant de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication ; et le trafic de drogues, le trafic d'armes et la traite des êtres humains. Des efforts conjoints sont nécessaires pour relever tous ces défis.

Le problème de loin le plus préoccupant est le conflit en cours en Ukraine, qui reste la menace la plus importante pour la sécurité européenne. Ce conflit continue de saper la stabilité globale de l'Europe ainsi que le climat de sécurité déjà fragile sur le pourtour de la mer Noire. Je saisis cette occasion pour encourager toutes les parties à adopter le type d'approche constructive nécessaire pour trouver une solution pacifique et durable à ce conflit. Le plein respect du droit international et des principes et engagements de l'OSCE, notamment de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de l'Ukraine, est primordial pour surmonter la crise. Il ne sera pas possible de rétablir un niveau de confiance satisfaisant entre les États participants si ces principes, qui sont l'essence du système de sécurité européen fondé sur des règles, ne sont pas à nouveau respectés. Nous ne pouvons pas transiger sur les principes que nous défendons !

La mise en œuvre intégrale des accords de Minsk reste la clé d'une solution durable. Nous nous félicitons du rôle important joué par l'OSCE, qui a su réagir rapidement et de manière professionnelle, et nous réaffirmons notre soutien à la Présidence en exercice et à la Mission spéciale d'observation ; nous saluons aussi les efforts inlassables du Groupe de contact trilatéral et les discussions tenues sous les auspices du format Normandie.

Mesdames et Messieurs,

Les outils politico-militaires de l'OSCE que sont le Traité FCE et le Traité sur le régime « Ciel ouvert » demeurent un pilier essentiel de l'architecture de sécurité européenne. Il est maintenant plus que jamais nécessaire, pour élever le niveau de sécurité dans l'espace de l'OSCE, que ces instruments soient intégralement mis en œuvre, actualisés, renforcés et, s'il y a lieu, modernisés.

La maîtrise des armements et les MDCS visent principalement à assurer la confiance, la transparence, la prévisibilité militaire et la stabilité en Europe. En mettant pleinement et inconditionnellement en œuvre les engagements dans ce domaine, nous contribuons à la réalisation de l'objectif ultime consistant à rétablir la confiance.

Nous ne devons pas oublier que le régime européen de maîtrise des armements classiques est actuellement le plus avancé au monde. Son apothéose a été la conclusion au début des années 1990 de plusieurs instruments exceptionnels : le Traité FCE, le Traité sur le régime « Ciel ouvert » et le Document de Vienne, qui ont tous été élaborés et adoptés dans le cadre de l'OSCE.

Bien qu'il soit regrettable que nous ne soyons pas parvenus à établir une nouvelle version du Document de Vienne en 2016, la mise à jour et la modernisation de cet instrument restent une tâche particulièrement importante. La Présidence roumaine entend poursuivre les travaux des présidences néerlandaise, polonaise et portugaise en apportant un nouvel élan au processus de mise à jour et de modernisation du Document, qui devrait être une activité continue visant à en renforcer les mécanismes de réduction des risques et à accroître la stabilité militaire, la transparence et la prévisibilité pour tous les États participants.

La Présidence roumaine organisera une séance spéciale du FCS consacrée au Document de Vienne afin d'examiner ces questions.

Mesdames et Messieurs,

La Roumanie veut faire en sorte que sa présidence soit fructueuse et elle est pleinement consciente des défis qui se posent en matière de sécurité dans l'espace de l'OSCE. Afin de mieux y répondre, nous avons organisé notre programme de travail et les séances prévues dans le cadre du Dialogue de sécurité en fonction de deux dimensions : la dimension géographique, qui va des questions régionales à des enjeux plus « globaux », et la dimension thématique, qui recouvre des questionnements tant classiques que d'avant-garde.

Pendant leurs présidences respectives du FCS, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne et le Portugal ont mis à l'ordre du jour la situation en matière de sécurité dans le Grand Nord, la mer du Nord, la mer Baltique et la Méditerranée. La Roumanie compte maintenant compléter le tableau en organisant dans le cadre du Dialogue de sécurité deux séances consacrées à des régions qui sont directement sous les projecteurs à l'heure actuelle : les Balkans et la mer Noire.

Continuer à promouvoir la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité est une autre priorité pour la Roumanie. Pendant notre présidence, une séance sera consacrée à cette question dans le cadre du Dialogue de sécurité, l'accent étant mis en particulier sur l'égalité des sexes dans les forces armées.

La non-prolifération et l'égalité des sexes peuvent également être considérées comme deux questions classiques de l'ordre du jour du FCS. Nous envisageons d'organiser dans le cadre du Dialogue de sécurité une séance pour informer le Forum sur la façon dont le Programme de gestion des stocks de munitions conventionnelles en Serbie a progressé et contribue maintenant à un climat plus sûr et à la sécurité de la population civile en République de Moldavie.

Nous estimons aussi que la participation des présences sur le terrain à notre Dialogue de sécurité apporterait un plus. C'est pourquoi nous avons invité la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine et le Coordonnateur des projets en Ukraine à nous présenter leurs activités politico-militaires et, ce faisant, à mettre en lumière le rôle précis que les missions de terrain pourraient jouer en ce qui concerne les questions intéressant le FCS.

S'agissant de l'aspect plus avant-gardiste de notre programme de travail, la question de la « cybersécurité dans la dimension militaire » sera traitée lors d'une séance conjointe du FCS et du CP qui aura pour objectif d'en souligner la complémentarité avec ce qui a été réalisé jusqu'à présent en ce qui concerne le volet non militaire de la première dimension, en particulier les deux ensembles de mesures de confiance en matière de cybersécurité adoptés par l'OSCE respectivement en 2013 et l'année dernière.

Le Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité demeure un instrument normatif clé régissant les forces armées dans les sociétés démocratiques. Dans ce contexte, nous allons innover au sein du FCS en organisant, dans le cadre du Dialogue de sécurité, une séance sur « Le rôle des aumôniers militaires dans les forces armées et la liberté de croyance (en temps de paix ou de guerre) ». De plus, en collaboration avec nos collègues de la Troïka, la Section d'appui au FCS et la Présidence

autrichienne en exercice, nous organiserons un certain nombre de manifestations habituelles comme la réunion annuelle d'évaluation de la mise en œuvre en février - mars.

Mesdames et Messieurs,

La Roumanie encourage les États participants à poursuivre le dialogue sur la doctrine militaire. À notre avis, le Séminaire de haut niveau sur la doctrine militaire de février 2016 a été une réussite et a constitué en soi une mesure de confiance. Dans ce contexte, nous partageons l'analyse des Pays-Bas, présentée dans le document de réflexion établi comme suite au Séminaire de haut niveau, concernant la nécessité d'un dialogue plus régulier et plus structuré sur les doctrines militaires et leur évolution au sein des forces armées des États participants.

En tant que Président du FCS, nous sommes prêts à donner aux travaux sur la question une orientation qui convienne aux délégations intéressées. À notre avis, un moyen de les faire avancer pourrait être de créer un groupe de travail informel d'amis ou un autre format.

Distingués délégués,

Permettez-moi de vous présenter les coordonnateurs qui ont accepté de soutenir nos efforts pendant notre présidence :

- M. Benno Laggner, Coordonnateur pour le Document de Vienne auprès de la Présidence du FCS ;
- Capitaine de corvette Vučić Bošković, Coordonnateur du FCS pour le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité ;
- M^{me} Isa Ghivarelli, Coordonnatrice du FCS pour les questions relatives à la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU ;
- M. Vasily Pavlov, Coordonnateur pour les questions de non-prolifération auprès de la Présidence du FCS ;
- Lieutenant-colonel Ville Pouttu, Président du Groupe informel d'amis sur les armes légères et de petit calibre ;
- Colonel László Szatmári, Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles ;
- M^{me} Tiphaine Jouffroy, Chef de file du FCS pour la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2017.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance non seulement à toutes ces personnes, mais aussi à l'Ambassadeur Peško et à son équipe compétente au Centre de prévention des conflits, en particulier à la Section d'appui au FCS, ainsi qu'aux services de conférence et à tous ceux qui mettent tout en œuvre pour que notre présidence se déroule parfaitement.

En outre, je tiens à souligner que la Présidence roumaine fera fructifier l'héritage de Hambourg et s'appuiera sur les résultats obtenus par les trois pays qui l'ont précédée à la Présidence, les Pays-Bas, la Pologne et le Portugal ; travaillera en coopération étroite avec la Présidence autrichienne en exercice ; adoptera une approche institutionnelle au sein de la Troïka du FCS avec la Russie et la Serbie ; et encouragera la transparence et l'ouverture afin que les États participants puissent s'approprier le processus qui constitue notre objectif commun.

Je vous remercie de votre attention et je vous souhaite à tous bonne chance en 2017.

Monsieur le Président, je vous prie de bien vouloir joindre ma déclaration au journal de la présente séance.



841^e séance plénière

Journal n° 847 du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'UKRAINE

Monsieur le Président,

À propos de la déclaration faite aujourd'hui par la délégation de la Fédération de Russie sur le statut de la République autonome de Crimée, la délégation de l'Ukraine tient à insister sur ce qui suit :

Le droit international interdit l'acquisition de tout ou partie du territoire d'un autre État par la contrainte ou la force. La République autonome de Crimée, qui continue de faire partie intégrante de l'Ukraine, a été illégalement occupée par la force militaire et annexée par la Fédération de Russie en violation des principes et engagements de l'OSCE ainsi que des normes du droit international. Les actions illégitimes de la Fédération de Russie n'ont aucune incidence juridique sur le statut de la République autonome de Crimée en tant que partie intégrante de l'Ukraine. L'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues est garantie par le droit international et la résolution 68/262 « Intégrité territoriale de l'Ukraine » adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 27 mars 2014.

Nous appelons la Fédération de Russie à revenir aux préceptes du droit international et à annuler l'occupation et l'annexion illégales de la République autonome de Crimée.

La délégation de l'Ukraine demande que la présente déclaration soit consignée dans le journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.JOUR/847
18 January 2017
Annex 3

FRENCH
Original: RUSSIAN

841^e séance plénière

Journal n° 847 du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,

Du fait que la Crimée a été mentionnée dans les déclarations de ce jour d'un certain nombre de délégations, la délégation de la Fédération de Russie juge utile de faire les observations suivantes.

La proclamation de l'indépendance de la République de Crimée et son incorporation à la Fédération de Russie ont été l'expression légitime du droit du peuple de Crimée à l'auto-détermination à un moment où l'Ukraine, forte d'un soutien étranger, subissait un coup d'État et où des éléments nationalistes radicaux influaient avec force sur les décisions adoptées dans le pays, ce qui se traduit à son tour par la méconnaissance des intérêts des régions ukrainiennes et de la population russophone.

La population multi-ethnique de Crimée, à une majorité écrasante des voix, prit les décisions appropriées, exprimant ainsi sa volonté en toute liberté et équité. Le statut de la République de Crimée et de la ville de Sébastopol, entités à part entière de la Fédération de Russie, ne saurait être remis en question ni réexaminé. La Crimée est russe et elle le restera. C'est une réalité dont nos partenaires devront bien s'accommoder.

Cette position se fonde sur le droit international, auquel elle est pleinement conforme.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et vous demande de joindre la présente déclaration au journal de la séance de ce jour.